



TRIBUNE

«Les crêpes que j'ai mangé» : un nouvel accord pour le participe passé

La fédération Wallonie-Bruxelles souhaite modifier les règles du fameux «accord du participe avec l'auxiliaire avoir», jugées complexes et grammaticalement peu pertinentes. Et invite les autres pays francophones à la suivre.

«Les crêpes que j'ai mangé» : un nouvel accord pour le participe passé

Par [Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, Anciens professeurs de français](#) — 2 septembre 2018

La fédération Wallonie-Bruxelles souhaite modifier les règles du fameux «accord du participe avec l'auxiliaire avoir», jugées complexes et grammaticalement peu pertinentes. Et invite les autres pays francophones à la suivre.

«Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct quand celui-ci le précède (les crêpes que j'ai mangées). Mais si le complément suit le participe, il reste invariable (j'ai mangé les crêpes).»

A l'école les enfants se demandent : pourquoi avant et pas après ? Souvent, les enseignants savent expliquer comment on accorde, mais pas pourquoi. L'incohérence des règles traditionnelles les empêche de donner du sens à leur enseignement. Le temps moyen consacré aux règles actuelles est de 80 heures, pour atteindre un niveau dont tout le monde se plaint. Il serait tellement plus riche de le consacrer à développer du vocabulaire, apprendre la syntaxe, goûter la littérature, comprendre la morphologie ou explorer l'étymologie, bref, à apprendre à nos enfants tout ce qui permet de maîtriser la langue plutôt qu'à faire retenir les parties les plus arbitraires de son code graphique.

Pourquoi l'esprit critique s'arrête-t-il au seuil de l'orthographe ? Parce tout le monde a appris à ne plus se demander pourquoi. Enfin, pas tout le monde. La fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses instances linguistiques, envisage sérieusement d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir. Elle s'appuie pour cela sur les avis du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (CLFPL) et du Conseil international de la langue française (Cilf). Elle suit aussi les recommandations d'André Goosse, successeur de Maurice Grevisse au Bon Usage, du groupe de recherche Erofa (Etude pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui), de la Fédération internationale des professeurs de français et de sa branche belge, de certains membres de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie de langue et de littérature françaises de Belgique, ainsi que des responsables des départements de langue, de littérature et de didactique du français de la plupart des universités francophones... Quant à l'Académie française, n'étant pas composée de linguistes, elle n'est jamais parvenue à produire une grammaire décente et ne peut donc servir de référence.

Pour comprendre les raisons de ce changement, revenons au Moyen Age. Les moines copient alors au fil de la plume. Quand ils écrivent, par exemple : «*Les pieds que Jésus a lavés*», un simple regard vers la gauche permet d'identifier ce que Jésus a lavé. Il a lavé quoi ? Les pieds. Donc le moine accorde. Par contre, quand il écrit : «*Jésus a lavé*», il s'interroge. Jésus a lavé quoi ? Je ne sais pas, je vais attendre la suite du texte. Le moine poursuit : «*Avant la fête de Pâques, sachant que son heure était venue, lorsque le diable avait déjà inspiré au cœur de Judas Iscariote, fils de Simon, le dessein de le livrer, et patati et patata, ... les pieds.*» A tous les coups, quand le moine est arrivé à «*les pieds*», il a oublié qu'il avait un participe à accorder, ou il n'a plus la place pour écrire le «s» parce qu'au Moyen Age, les mots sont souvent attachés les uns aux autres. C'est cet oubli qui est à l'origine de la règle des accords avec l'auxiliaire avoir. Au XVI^e siècle, Clément Marot, constatant le même phénomène en italien, en fait la promotion à l'aide d'un joli poème, ce qui fera dire à Voltaire : «Il a ramené deux choses d'Italie : la vérole et l'accord du participe passé. Je pense que c'est le deuxième qui a fait le plus de ravages ». Le Bescherelle désigne cette règle comme «*la plus artificielle de la langue française* ». Elle entraînera une cohorte de complications, comme les fameux accords des verbes exclusivement, essentiellement ou accidentellement pronominaux qu'on retrouve dans les quatorze pages d'exceptions du Bon Usage de Grevisse.

Voici donc la nouvelle règle sur laquelle s'appuyer : «*Le participe passé, avec l'auxiliaire être, s'accorde comme un adjectif (c'est-à-dire avec le mot auquel il se rapporte). Avec l'auxiliaire*

avoir, il ne s'accorde pas.» L'invariabilité du participe avec avoir peut heurter certaines personnes, que nous renvoyons à la formulation complète que le Cifl a proposé. Ainsi, dans cette dernière phrase, «*la formulation que le Cifl a proposé*», rien ne permet de considérer qu'il y a une faute grammaticale car le participe avec avoir n'a plus valeur d'adjectif, contrairement à ce qui se passe quand on utilise l'auxiliaire être.

L'usage oral s'est fait l'écho de cette logique. L'invariabilité est une tendance en augmentation dans tous les milieux, dans tous les médias et dans tous les pays francophones. Parce que cet accord n'est plus porteur de sens. Il ne s'agit pas de justifier une faute, mais de rappeler que cet usage est légitime et qu'il serait injuste de le sanctionner. Les linguistes vous le diront : l'orthographe n'est pas la langue, mais l'outil graphique qui permet de transmettre, de retranscrire la langue, comme les partitions servent la musique. Puisque les langues évoluent, leur code graphique devrait en faire autant, ce qu'il n'a cessé de faire en français. Il serait absurde de croire que notre orthographe aurait atteint un degré de perfection intangible. Cela reviendrait à la considérer comme morte.

Evitons les faux dilemmes. Il ne s'agit pas de tout changer, de déstabiliser tout le système ou de supprimer ce qui est porteur de sens dans notre orthographe, mais de maintenir une norme unique, renforcée dans sa cohérence. Il est surprenant de constater le peu de rigueur dont nous faisons preuve envers l'orthographe elle-même. La plupart des formes ou des règles sont justifiables, mais d'autres le sont moins, voire pas du tout. Tout dans l'orthographe ne peut avoir la même valeur. Osons l'affirmer : les règles d'accord du participe passé actuelles sont obsolètes et compliquées jusqu'à l'absurde. Compte tenu du fait qu'elles ne sont pas fautes, qu'elles suivent l'usage, qu'elles libèrent du temps scolaire, qu'elles sont recommandées par toutes les instances officielles d'avis sur la langue et les universités, on est en droit de se demander pourquoi ces règles ne sont pas appliquées.

Plus d'informations et liste des soutiens sur www.participepasse.info.

[Arnaud Hoedt et Jérôme Piron Anciens professeurs de français](#)